

**Étaient présents :**

P. Rémer  
D. André  
N. Barbottin  
P. Bastch  
D. Bonadona  
J-L. Bonnet  
M. Caron  
A. Chartier  
D. de Courcel  
P. Devaux  
Y. Heulin  
A. Kervella  
M. Le Bourdonnec  
Y. Lelièvre  
J-M. Nass  
J. Sarréo  
D. Schulz  
G. Sevoz  
G. Zolger

**Étaient excusés :**

C. Bonneau  
B. Brame  
J. Casile  
J-M. de Jacquelot  
H. de Valonne  
F. Fromageau  
J-P. Michel  
J-C. Viollet

**Equipe FEHAP :**

A. Casagrande  
G. de Moulins  
J. Marquis

## **1- Accueil**

---

Philippe REMER, Président de Commission, et Alice CASAGRANDE, Directrice de la Vie Associative, accueillent les membres présents et présentent la liste des personnes excusées.

Le compte-rendu de la séance du 20 janvier 2017 est validé.

## **2- Intervention de Mesdames Céline LECLERC et Isabelle TRON des ORS Centre Val de Loire et Bretagne**

---

✓ **Éléments de contexte :**

Dans le cadre de sa feuille de route 2017-2018, la Commission Vie Associative avait prévu de travailler sur la thématique des grands enjeux de santé publique et de prévention. C'est à ce titre que Joseph CASILE, membre de la Commission Vie Associative, avait suggéré à la Commission de faire intervenir la FNORS. Cette intervention est l'occasion pour la FEHAP d'affirmer son choix de parler de santé publique en rétablissant ainsi l'équilibre entre les besoins en santé des populations soignées et accueillies dans nos structures et les compétences professionnelles.

✓ **Éléments de discussion :**

• **Présentation de la FNORS, des ORS et de leurs travaux :**

Créés dans les années 1980 afin de répondre aux besoins des acteurs de santé publique (le 1<sup>er</sup> ORS a été créé en Ile-de-France à la demande du Préfet qui voulait des éléments sur la santé de sa population), les Observatoires Régionaux de Santé (ORS) sont originellement les premiers à produire des indicateurs régionaux de l'état de santé de la population concernée. A la fin des années 1980, les ORS se regroupent au sein de la Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé (FNORS).

Les ORS ont obtenu une reconnaissance législative avec la loi Hôpital Patients Santé et Territoire de 2009 puisque la loi indique que les ARS peuvent s'appuyer « *en tant que de besoin sur les observatoires régionaux de la santé* » notamment pour organiser la veille sanitaire ou l'observation de la santé dans la région.

Les ARS sont donc un partenaire privilégié des ORS. Cependant, il est important de noter que dans la mesure où chaque ORS est une association loi 1901 propre, il leur est possible de travailler en partenariat avec tout type de commanditaires, qu'ils soient de statut public ou de statut privé. Les partenaires des ORS attendent généralement des données infrarégionales, fines, permettant d'orienter les décideurs. Certains établissements privés non lucratifs attendent parfois également des données de santé publique permettant d'orienter les orientations de leur projet associatif.

Les membres de la Commission soulignent le fait qu'ils n'ont pas le « *réflexe* » de faire appel aux ORS lorsqu'ils souhaiteraient mener une étude. Sandrine HAAS, directrice de l'Observatoire économique, social et financier de la FEHAP, propose un élément de réponse à ce constat : dans l'esprit des potentiels acteurs privés, les ORS entretiennent des liens très étroits avec les ARS (du fait de la part d'études commandées par les ARS aux ORS, qui représentent en moyenne environ 41,9% de leur budget) et donc ressentent parfois une peur que les ORS puissent être à la fois juge et partie. Par ailleurs, Céline TRON et Isabelle LECLERC indiquent que dans certaines régions, les ORS sont tellement sollicités par les ARS qu'ils n'ont pas le temps ou les ressources pour travailler avec d'autres acteurs.

• **Présentation de 2 études menées en région Centre Val de Loire mais reproductibles sur d'autres régions :**

- Les diagnostics locaux de santé (DLS) :

En amont de la construction des contrats locaux de santé, les ORS peuvent être sollicités pour élaborer un DLS à partir de données qualitatives et quantitatives, soit récoltées directement par les ORS, soit issues de différents acteurs (CARSAT, CAF, DIRECCTE) mais aussi de la population interrogée (micros-trottoirs).

En plus de ces DLS, les ORS peuvent produire des diagnostics locaux en santé et environnement, permettant notamment d'alimenter la construction des Projets

Régionaux de Santé Environnement – PRSE.

Les membres de la Commission déplorent le fait que, lorsque les études menées ont pour commanditaires les collectivités locales, l'accès à leurs résultats peut être rendu difficile. Céline LECLERC répond que toutes les études des ORS sont publiques et disponibles sur leur site internet.

Par ailleurs, certains membres de la Commission s'interrogent sur l'exploitation qui est faite de ces études, celles-ci permettent-elles réellement d'interpeller les acteurs de la santé suite aux constats réalisés ?

D. DE COURCEL relate que son association avait demandé à l'ORS de son territoire de mener une étude prospective sur le vieillissement de la population pour voir s'il serait utile d'agrandir la capacité d'accueil des structures de l'association. L'étude menée par l'ORS a permis de montrer de façon probante les besoins sur le territoire et la nécessité d'une augmentation des capacités de prise en charge.

- Les inégalités sociales et territoriales en santé en Centre Val de Loire :

En amont de la rédaction du PRS 2 en Centre Val de Loire, l'ARS a demandé à l'ORS de cette région de mener une étude sur les inégalités sociales et territoriales de santé sur le territoire. Cette étude a été menée au niveau des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale). Elle a permis, notamment, de révéler des disparités quant à l'accessibilité aux droits (par exemple pour le RSA) et aux soins sur un même échelon territorial. Par ailleurs cette étude a permis de mettre l'accent sur le fort problème de désertification médicale en Centre Val de Loire, cette région ayant la plus faible densité de médecins généralistes de France.

Les membres de la Commission font le constat que le pouvoir politique, décisionnel reste le seul véritable acteur capable de se saisir de ces données et d'en tirer des constats pour trouver des solutions.

✓ **Éléments de conclusion :**

Les membres de la Commission sont satisfaits de cette intervention et le diaporama présenté sera joint à ce compte-rendu.

**3- Intervention de Sandrine HAAS – Directrice de l'Observatoire économique, social et financier de la FEHAP**

---

✓ **Éléments de contexte :**

En complément de l'intervention de la FNORS, la Direction Vie associative a souhaité que Sandrine HAAS, Directrice de l'Observatoire économique, social et financier de la FEHAP, rappelle le rôle de ce dernier et ses actions.

✓ **Éléments de discussion :**

Sandrine HAAS informe les membres de la Commission qu'avec l'entrée en vigueur de la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, un système national des données de santé (SNDS) a été mis en œuvre et encadre strictement l'accès aux données de santé. Un décret publié en décembre 2016 relatif au SNDS restreint l'accès aux données de santé pour les fédérations et pour 98% des hôpitaux et cliniques en multipliant les obstacles administratifs (cf. Communiqué de Presse commun de la FEHAP, FHF, FHP et Unicancer du 18/04/17). Les Fédérations sont donc vent debout contre ce changement.

La FEHAP se préoccupe depuis longtemps de la problématique de l'accès aux soins de premier recours et de médecine spécialisée en ville (notamment de la question du reste à charge).

Aussi, la FEHAP a travaillé sur l'organisation des soins de premier recours et plus particulièrement sur les centres de santé notamment dans le but de promouvoir toutes les portes d'accès aux soins. A ce titre, elle a joué un rôle de coordinateur des Fédérations de centres de santé pour évaluer leur poids aujourd'hui dans l'offre de soins.

L'Observatoire de la FEHAP va s'emparer des enjeux territoriaux à venir et prévoit de mener des études sur l'évolution de la prise en charge des personnes, notamment via la problématique de l'accès aux soins et du décroisement / de la coordination entre professionnels.

Enfin, Sandrine HAAS a rappelé deux enjeux stratégiques :

- L'adoption des projets régionaux de santé ne doit pas se faire sans la participation du secteur privé non lucratif. De même, il ne faut pas que le projet régional de santé soit un calque du projet médical partagé des GHT ou vice et versa. De surcroit, les calendriers de rédaction et d'adoption des projets régionaux de santé et des projets médicaux partagés ne sont pas identiques.

L'Observatoire est preneur de toutes remontées d'informations de terrain sur la construction des PRS pour l'aider dans son rôle de veille.

- L'articulation des politiques de santé doit se faire de manière cohérente entre les niveaux nationaux, régionaux et départementaux, mais on constate des inégalités de traitement entre établissements de différents statuts sur un même territoire. On observe également des différences marquées de pratiques entre les territoires, par exemple, les financements apportés par les Conseils départementaux aux établissements sociaux et médico-sociaux sont variables d'un territoire à un autre.

#### **4- Retour sur l'Université de Printemps des Administrateurs du 28 mars 2017**

✓ **Éléments de contexte :**

Le 28 mars 2017 s'est tenue la 8<sup>ème</sup> Université de Printemps des Administrateurs de la FEHAP à la Cité Internationale Universitaire de Paris et avait pour thème :

**Les nouvelles formes de financement de nos organisations privées non lucratives : enjeux et perspectives**

Après avoir présenté les différentes réponses obtenues au questionnaire de satisfaction faisant suite à l'Université de Printemps, Alice CASAGRANDE demande aux membres de la Commission leurs points de vue sur les différentes interventions.

✓ **Éléments de discussion :**

La matinée était rythmée par trois interventions :

- L'intervention de Jean-Louis BANCEL, quoique parfois perçue comme abstraite ou conceptuelle, a permis au public de prendre de la hauteur sur le sujet qui était le nôtre durant cette journée.
  - L'article du Colloque de Cerisy sur les communs auquel Monsieur BANCEL a fait référence tout au long de son intervention est joint à ce compte-rendu.
- L'intervention de la Fondation de France a permis de poser des éléments de paysage regardés avec bienveillance par les participants.
- L'intervention de Sébastien GOUA (Groupe associatif Siel bleu) a suscité quelques interrogations quant à sa cohérence avec le thème de l'Université de Printemps. Néanmoins, l'impression générale est que sa présentation a permis de sortir des sentiers battus notamment par la place majeure accordée au thème de la prévention par la pratique d'une activité sportive et par l'introduction à un nouveau mode de financement : le contrat à impact social.

La diversité de ces interventions a permis de trouver un juste équilibre de satisfaction de l'auditoire. En effet, la diversité permet de toucher le plus grand nombre de personnes sans pour autant recueillir l'unanimité. Les membres de la Commission affirme que la matinée a permis une bonne montée en charge dans les interventions et que les erreurs commises l'année précédente semblent avoir été corrigées.

L'après-midi était scindée en trois ateliers :

- Les fonds de dotation : un outil de collecte : cet atelier a reçu des avis plutôt positifs même si le témoignage de l'établissement KERPAPE n'était pas représentatif de l'ensemble des adhérents.
  - Le mécénat : stratégie et technique : cet atelier n'a pas fait l'objet de beaucoup de retours. Toutefois, les développements correspondaient exactement au thème de la journée.
  - Fonds propres et patrimoine immobilier : pour cet atelier, un décalage entre la qualité de l'intervention du technicien expert et le témoignage de l'Association est ressenti.
- ➔ Le choix des témoins lors des ateliers n'est pas toujours aisé. Il faut réussir à trouver un volontaire pertinent auquel les participants puissent s'identifier et capable de répondre aux questions des administrateurs présents.

La clôture de l'Université de Printemps des Administrateurs, assurée par des jeunes en service civique, a permis d'apporter une certaine fraîcheur au terme de cette journée mais également de promouvoir et valoriser le service civique. Le théâtre-forum proposé par les jeunes abordait deux sujets :

- **L'intégration des jeunes dans les organisations associatives** : aujourd'hui en service civique, ces jeunes seront potentiellement les salariés de nos organisations demain. Il faut accorder de l'importance à l'accueil des nouveaux arrivants, notamment par la tenue d'une journée d'accueil des nouveaux arrivants, afin qu'ils se sentent appartenir à la structure et prennent conscience des valeurs portées et défendues par la structure.
  - **Leur connaissance de la gouvernance associative** : force est de constater que les connaissances des jeunes concernant les questions de gouvernance est pauvre voire nulle. Il serait intéressant d'interroger les personnes soignées ou accueillies ainsi que les salariés des structures afin de faire état de leurs connaissances relatives au fonctionnement, à la gouvernance interne de leur organisation. Il est important de sensibiliser l'ensemble de la société au secteur privé non lucratif, de développer l'intérêt de s'investir dans une organisation PNL, même si cet investissement est bénévole.
- ➔ Le constat fait par les jeunes est assez clair et édifiant, tant vis-à-vis de l'accueil et de la considération dont ils semblent faire l'objet dans les structures FEHAP que quant à leur connaissance de la gouvernance associative. Les membres de la Commission souhaitent tirer une analyse concrète des propos tenus par ces jeunes en service civique afin que leur intervention ne reste pas lettre morte.

A titre informatif, et comme souhaités par les membres de la Commission, voici les chiffres concernant les participants à l'UPA :

- 187 participants ;
- 95 administrateurs.

Par conséquent, près de 51% des participants étaient des administrateurs.

✓ **Éléments de conclusion :**

Les membres de la Commission Vie Associative soulignent le fait que les remarques de l'année passée ont été prises en compte lors de cette Université de Printemps et espèrent que l'année prochaine la qualité des témoignages lors des ateliers sera encore meilleure.

**5- Présentation des nouveaux outils à destination des administrateurs**

---

✓ **Éléments de contexte :**

La Direction Vie associative, en réponse aux demandes tant des membres de la Commission que des chargés de missions, a souhaité mettre à disposition des administrateurs de nouveaux outils.

✓ **Éléments de discussion :**

- Actualisation des fiches Responsabilité du Guide des Administrateurs

Cette actualisation fait suite à celle qui avait eu lieu en 2015.

Le nombre de fiches a diminué passant de 7 à 4. Ce choix a été opéré dans l'optique de la refonte du Guide visant à alléger son contenu sans pour autant perdre en qualité.

- Refonte du guide des administrateurs :

Concernant la refonte du Guide, un groupe de travail s'est constitué à partir de 4 membres volontaires de la Commission Vie Associative :

- Nadine BARBOTTIN
- Dominique ANDRE
- Guy SEVOZ
- Jean-Marie NASS

3 conférences téléphoniques vont être organisées d'ici la prochaine CVA afin de travailler en collaboration à la conception de ce nouveau guide, dont un premier projet vous sera présenté à la prochaine Commission du 23 juin 2017.

- Les « Incollables de la Vie associative »

Constitués de 11 questions relatives au thème de la gouvernance associative, les « Incollables de la Vie associative » ont pour vocation de susciter la réflexion des administrateurs sur leurs pratiques au sein de leur organisation.

Cet outil a également pour destinataire les chargés de missions afin de leur donner des clés leur permettant d'introduire les grandes questions relatives à la gouvernance lors d'échanges ou d'évènements régionaux avec les adhérents FEHAP.

Il est fait remarquer qu'aucune question ne traite de la place de la direction des organisations dans les pratiques de gouvernance. Or, le Conseil d'administration est censé être le lieu d'échanges entre la gouvernance bénévole et la Direction salariée de l'organisation.

Il est important d'insister sur le fait que la Vie associative ne peut être harmonieuse que lorsqu'il existe un moment de rencontre entre l'action en continue, incarnée par le Directeur et les instances statutaires.

→ Aussi, une nouvelle fiche sur ce sujet va être introduite à cet outil.

- Outil de repères sur les GHT pour les Présidents et administrateurs

Suite à la Commission vie associative du 20 janvier dernier, un outil de repère a été construit sur le positionnement à avoir pour des administrateurs face aux GHT. Les membres de la Commission Vie Associative accueillent favorablement ce nouvel outil.

Une nouvelle fois, les GHT constituent un sujet épineux puisqu'appréhendés de manière différente selon les territoires en fonction de la plus ou moins bonne communication entre le secteur privé non lucratif et l'établissement support du GHT.

Il n'est pas inutile de rappeler que le calendrier fixé pour la finalisation des projets médicaux partagés n'est pas immuable en vue notamment de l'échéance présidentielle à venir. Pour autant, cela ne signifie pas que la démarche coopérative doit s'arrêter si le calendrier est modifié.

→ Suite aux remarques des membres de la commission sur cet outil, à la fin de chaque repère sur les GHT, un contrepoint sera ajouté pour alerter sur ce qui peut advenir si ce qui est conseillé n'est pas pris en compte.

- Outil de repères sur le binôme Président / Directeur

Il est important de sensibiliser les Présidents et Directeurs sur leur rôle et leurs attributions respectives.

Dans le nouveau Guide des Administrateurs, cette question pourrait faire l'objet d'une fiche scindée en deux avec une partie théorique définissant les prérogatives des Président / Directeur et une partie témoignage desdits Président / Directeur.

- 10 points clés sur la gestion des conflits d'intérêt

Alertée par David CAUSSE et Julien MOREAU sur les conflits d'intérêt apparus au sein de certaines organisations FEHAP, Alice CASAGRANDE propose aux membres de la Commission Vie Associative de s'emparer de cette problématique, sous la



forme qu'ils souhaitent. En effet, la Commission a un rôle de veille et d'alerte sur ce sujet.

Il est mentionné la possibilité d'en faire une journée nationale, et donc d'en faire éventuellement le thème de l'Université de Printemps des Administrateurs 2018.

→ La question de la gestion des conflits d'intérêt sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Commission du 23 juin 2017, et traitée en présence du Président Antoine DUBOUT.

✓ **Éléments de conclusion** :

L'ensemble de ces outils, après validation en interne au sein des équipes FEHAP, seront mis en production et présentés dans leur version finale aux membres de la commission tout au long de l'année 2017.

## **6- Remarques diverses**

---

Alice CASAGRANDE demande aux membres de la Commission leurs retours concernant l'Assemblée Générale de la FEHAP qui s'est tenue le 29 mars 2017.

Les membres de la Commission sont unanimes pour dire que le déroulement de la journée devrait être inversé afin que l'Assemblée Générale Extraordinaire soit déplacée au matin afin de s'assurer de la présence d'un plus grand nombre d'administrateurs pour le vote.

La prochaine Commission se tiendra donc le :

**Vendredi 23 juin de 10h00 à 16h00 à la FEHAP**